

## EXTRAIT DU REGISTRE ARRETES DU MAIRE

Le Maire de la commune de FERRIERES-EN-BRAY,

- Vu le code de la route et notamment les articles R44 et R225,
- Vu les articles L131-2, L131-4 et L184-13 du code pratique des collectivités Territoriales,
- Considérant qu'à l'occasion du dîner de rue et de la Fête Patronale organisé les 7 et 8 juin 2024 par le Conseil Municipal, des accidents et des encombrements pourraient se produire dans certaines sections de voies et places si la circulation et le stationnement n'y étaient pas réglementés,

### ARRETE

**Article 1er :** Le stationnement de tous les véhicules est interdit du jeudi 6 juin 2024 à 17h00 au dimanche 9 juin à 01h00, dans les sections de voies et places suivantes :

- Place de l'Eglise,
- Rue de l'Eglise (de la place de l'église à l'angle de la rue Saint-Jean).

**Article 2 :** La circulation sera interdite Place de l'Eglise et de la Rue de l'Eglise sauf riverains (de la place de l'église à l'angle avec la rue Saint Jean) du jeudi 6 juin 2024 à 17h00 au dimanche 9 juin à 01h00.

**Article 3 :** Par dérogation aux prescriptions de l'article 2, les places et voies sus énumérées pourront être utilisées par les véhicules de médecins, les ambulances, les véhicules de police et des services de secours et de lutte contre l'incendie.

**Article 4 :** Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés pour permettre l'application des présentes dispositions par le Conseil Municipal.

**Article 5 :** Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera publié et affiché dans les conditions réglementaires habituelles, seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents.

**Article 6 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Le Responsable des Services Techniques en charge de la mise en place de la signalisation,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Gournay-en-Bray,
- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de Rouen,
- Monsieur le Responsable de Service de la Police Municipale de Ferrières-en-Bray.

Fait à FERRIERES EN BRAY, le 4 juin 2024.

Le Maire,

Marie-France DEVILLERVAL

